

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Pascal BROCHARD, Mme Isabelle LACREUSE, M. Olivier LE GUYADER, M. Pascal BINET, Mme Christelle BRILLAUD, , Mme Jacqueline BLAIN, M. Cyril DROUIN, Mme Judith MONTAUBAN, M. Antoine SANTOS, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

ABSENTS : Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE

Date de la convocation : 09/02/2024

Mme Christelle SOURISSE est nommée secrétaire de séance.

N° : DELCM2024-02/01

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2024

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu différentes demandes de subventions déposées par les associations brouziliennes ou autres.

Elle ajoute que la commission « Vie Locale-Associations » et la commission « Finances » ont travaillé sur chaque demande et émettent des propositions.

Madame Christelle SOURISSE, adjointe en charge de la Vie Associative présente chacune d'elles.

Elle rappelle tout d'abord que pour établir ces propositions, la Commission Vie Locale-Associations puis la Commission Finances ont acté les principes suivants :

- respecter le montant qui sort de la feuille de calcul
- verser des subventions d'un montant supérieur à 100 euros
- arrondir de façon supérieure les sommes qui découlent de la feuille de calcul des subventions
- ne pas aller au-delà des demandes de l'association

Plusieurs échanges ont lieu autour de quelques associations :

- attribution d'une dotation supplémentaire à l'UNC pour la cérémonie de remise du drapeau du devoir de mémoire
- attribution d'un complément de subvention de 50€ au club de badminton pour l'acquisition de matériels prêtés parfois aux écoles
- attribution d'un complément de subvention de 300€ au club de Basket afin de l'accompagner dans le financement du coût de l'entraîneur cette première année
- attribution d'une subvention de 800€ au Comité des Fêtes dont 700€ en guise de participation au financement des groupes de la Fête de la Musique et attribution d'une aide exceptionnelle de 800 € au permettant ainsi de reverser aux autres associations et au Téléthon les bénéficiés d'Anim'Noël.
- Attribution d'un complément de subvention de 250€ aux Musiciens de Grasla pour le renouvellement de leurs tenues

Suivant ces propositions, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer les subventions suivantes aux associations au titre de l'exercice 2024 :

ASSOCIATIONS - Sportives - Loisirs - Jeunesse	MONTANT
UNC - AFN (ANCIENS COMBATTANTS)	400 €
BASKET BCG	2 500 €
CHASSE	300 €
COMITE DES FETES	1 600 €
FOOT LSGB	5 000 €
GRASLA AUTO RETRO	100 €
GYM DETENTE	100 €
L'DANSE	1 700 €
LES P'TITES FRIMOUSES	100 €
MOTOCUB LOUP BIKE TEAM	100 €
MUSICIENS DE GRASLA	1 000 €
MAM L'UNIVERS DES P'TITS LOUPS	100 €
A.S.P.B. (PATRIMOINE)	150 €
LES RANDONNEURS	100 €
GRAINE DE SPORTS	800 €
LES CHŒURS DE GRASLA	200 €
A.C.F.B. (LES AMIS DE LA CHAPELLE)	100 €
BADMINTON	150 €
GRASLA VTT	100 €
SCRAP BOOKING	200 €
ROLLER BROUZILS CLUB	400 €

ASSOCIATIONS DIVERS	MONTANT
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE	2 708,00 €
ASSOCIATION PARENTS ELEVES ECOLE PUBLIQUE (7 € x 62 élèves)	434,00 €
APEL ECOLE PRIVEE (7€ x 216 élèves)	1 512,00 €
GDS (groupement défense sanitaire)	100,00 €
Brouzils Arti.com	288,00 €
OGEC (Pause méridienne)	9 800,00 €
Familles Rurales (Garderie + animation jeunesse + centre accueil périscolaire)	100 000,00 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES HORS COMMUNE	MONTANT
ABV Athlétisme Montaigu	105,00 €
AJA Gym MONTAIGU	105,00 €
Foot St Georges féminines	105,00 €
ST LOUIS Hand(Chavagnes)	180,00 €
ST LOUIS Tennis de Table (Chavagnes)	105,00 €

M Pascal BINET n'a pas pris part à cette délibération.

Fait et délibéré aux BROUZILS, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Christelle SOURISSE



LE MAIRE,
Émilie DUPREY

